

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00396

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LORETTE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 109

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEFOT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ, Mme Djida OUCHAOUA

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LORETTE

Par un contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, Saint-Etienne Métropole a délégué la gestion du service public de la commune de Lorette à la Lyonnaise des Eaux, devenue Suez Eau France.

Ce contrat a été modifié par voie d'avenant en octobre 2019, avec pour objet d'autoriser la société Suez Eau France à céder le contrat de délégation de service public à la société Stéphanoise des Eaux, et de formaliser contractuellement le transfert de compétence assainissement collectif de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole à Saint-Etienne Métropole.

Considérant l'objectif de convergence tarifaire de la part métropolitaine du tarif de l'assainissement collectif, tel que défini par la Collectivité sur son territoire, il y a lieu de modifier par avenant la structure tarifaire du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Lorette, afin d'éviter l'apparition d'une part métropolitaine négative.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales. Il convient ainsi de modifier dans le contrat l'indice ICHT-E de la formule d'actualisation des prix par l'indice « normal » du coût du travail ICHT-E publié par le Moniteur des travaux publics.

Au regard de ces modifications, il est précisé que l'avenant n°2 est sans incidence financière sur le contrat initial.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 du contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de Lorette ;**
- **autorise Monsieur Le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de Lorette et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU